

Un contenu pour le cours de rien

ENSEIGNEMENT ♦ Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en première lecture l'avant-projet de décret qui instaure un cours de citoyenneté dans le primaire et le spécialisé à partir du 1^{er} septembre 2016, et dans le secondaire un an plus tard. L'avant-projet « *a pour objectif de lancer le cadre et le processus de décision* », précise le

gouvernement. En septembre, une note de cadrage « *relative aux principes généraux et aux contenus minimaux* » de ce cours sera adoptée. Des groupes de travail, « *composés de manière pluraliste et interdisciplinaire* », seront alors chargés de définir le contenu de ce cours. Qui, au bout du processus, ne devrait plus s'appeler... cours de rien.